

Séance du 30 novembre 2016

L'an deux mil seize, le trente novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois octobre, s'est réuni dans les conditions prescrites par la loi, en mairie de Kédange-sur-Canner, sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Sont présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Patricia SEMINERIO, Christian KLEIN, Nathalie PEREZ, Aïda ACKERMANN, , Jean-Marc LECHANTRE, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Alain ANTOINE procuration à Frank CORPLET, Jean-Marc HIRTZMANN procuration à Marc WEITTEN, Agnès DEMMER procuration à Nathalie PEREZ.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016 est adopté à l'unanimité sans observation.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

- 1) **Décision Modificative du BP 2016**
- 2) **Désignation des membres de la Commission CONCESSION**
- 3) **D.E.T.R. 2017 : terrain synthétique**
- 4) **Nomination de stagiaire**
- 5) **Tarification du service périscolaire**
- 6) **Accessibilité de la mairie : attribution de travaux**
- 7) **Désaffectation du presbytère**
- 8) **Contrat d'entretien des orgues**
- 9) **Bulletin municipal 2017**
- 10.a) **Attribution de compensation 2016**
- 10.b) **Attribution de compensation 2017**
- 11) **Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal**
- 12) **Modification du plan communal de circulation**

L'ordre du jour est abordé :

1) Décision Modificative du BP 2016

Après avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la Décision Modificative, arrêtée comme suit, à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépense :

023 virement à la section d'investissement	+4 300 €
Article 6156 maintenance	+16 000 €
Article 60621 achat combustible	+4 000 €
Article 6413 personnel non titulaire.....	+6 000 €

Recette :

Article 7022 vente de bois	13 000 €
Article 7067 prestation périscolaire.....	+8 000€
Article 74832 attribution du fdtp	+5 000€
Article 722-042 travaux en régie	+4 300€

Investissement

Dépense

2313 op 54 aménagement site ancien collège	+2 000€
Article 21318-040 bâtiments	+950€
Article 2113-040 espaces verts.....	+3 350€
Article 21318 autres bâtiments publics	-7 000€
Article 2117 bois et forêts	+7 000€

Recette :

Article 10223 tle	+2 000€
021 virement de la section de fonctionnement	+4 300€

2) Désignation des membres de la Commission CONCESSION

Vu l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 ;

Vu le décret 2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Vu les articles L300-4 et suivants et R*300-4 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 30 août 2016 relative la passation d'une concession d'aménagement du site de l'ancien collège.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet d'aménagement du site de l'ancien collège sur l'emprise foncière appartenant à la commune comportant la nécessité de désigner une commission Concession conformément à l'article R*300-9 du Code de l'urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de charger le Maire d'organiser et de conduire la procédure, d'engager les discussions et de signer le traité de concession relatif à l'aménagement pour la réalisation d'un projet de lotissement sur le site de l'ancien collège.

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission Concession chargée d'émettre un avis sur le choix du concessionnaire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, conformément à l'article R*300-9 du Code de l'urbanisme, présidée de plein droit par le Maire avec voix prépondérante en cas de partage des voix, composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants dotés des

mêmes pouvoirs que les membres titulaires qu'ils suppléeront, siégeant valablement lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative seront présents.

DECLARE élus à l'issue du scrutin

Titulaires : Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET

Suppléants : Jean-Marc LECHANTRE, Jean-Marc HIRTZMANN, Chantal AUBURTIN

3) D.E.T.R. 2017 : terrain synthétique

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de présenter au titre de la D.E.T.R. 2017 le projet de création d'un terrain de football synthétique et en approuve le plan de financement, par 13 voix pour et 1 abstention.

Projet	Montant HT	DETR (20%)	Fonds propres et autres subventions (80%)
Terrain synthétique	79 785,00 €	15 957,00 €	63 828,00€

4) Nomination de stagiaire

Vu la délibération du 12 octobre 2016 portant création d'un emploi d'agent Administratif de 2^{ème} classe à temps complet ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la nomination de Sévrine MORIN en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} décembre 2016, à l'unanimité.

5) Tarification du service périscolaire

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des Affaires sociales et scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la tarification des services d'accueil hors temps scolaire, à l'unanimité.

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H30 à 08H15	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	07H45 à 08H15	2,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 16H30	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 17H30	4,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15H30 à 18H30	5,00 €

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H30 à 17H30	3,00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	16H30 à 18H30	4,00 €
Vendredi après ateliers	17H30 à 18H30	3,00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11H45 à 13H30	8,00 €
Repas pris à la table commune :		4,75 €

Etude surveillée

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi	15H30 à 16H30	3,00 €

Ateliers de pratiques éducatives

Jours	Horaires	Tarification
Vendredi	15H30 à 17H30	4,00 €

6) Accessibilité de la mairie : attribution de travaux

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Adjoint en charge des travaux relatif à l'accessibilité de la mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots, comme suit :

Carrelage BRAHM'S	1 000,00 € HT
Electricité BOLZINGER	3 465,00 € HT
Menuiserie GRANTHIL	1 486,00 € HT
Peinture CLAIRE	1 586,00 € HT
Plâtrerie ARECO	900,25€ HT
Sanitaire DE CESARE	1 807,10 € HT

comme étant les offres les plus avantageuses économiquement, autorise le Maire à signer les contrats, à l'unanimité.

7) Désaffectation du presbytère

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la procédure de désaffectation du presbytère exigeant la consultation du Conseil de Fabrique, de l'Evêque, du Préfet, préalable à son aliénation ultérieure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager la procédure de désaffectation, charge le Maire de la conduire avec le concours de Maître HARTENSTEIN notaire à METZERVISSE, à l'unanimité.

8) Contrat d'entretien des orgues

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au contrat de maintenance de l'orgue de l'église Saint-Rémi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de Jean-Baptiste GAUPILLAT facteur d'orgues 54 385 Noviant-aux-prés, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour un montant de 555,40 € HT pour une visite annuelle, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

9) Bulletin municipal 2017

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au bulletin municipal 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société ACE MEDIAS portant sur la livraison de 500 exemplaires pour un montant de 2 400€ HT, et autorise le Maire à signer le contrat écrit de commande, à l'unanimité.

10.a) Attribution de compensation 2016

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2016 adoptant les attributions de compensation 2016.

Considérant que la recette de référence prise en compte pour la commune de KEDANGE SUR CANNER est amputée de **17 409 €**.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur les attributions de compensation de 2016 et des années antérieures, dans lesquelles la recette de référence pour la commune a été minorée des compensations « salaires 2003 » et « fraction recettes 2003 », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette cette minoration, autorise le Maire à ester en justice pour obtenir que ladite recette de référence soit portée à **85 938 €** pour le calcul de l'attribution de compensation 2016, et pour les années antérieures, désigne à cet effet Maître Christelle MERLL en qualité de conseil, à l'unanimité.

10.b) Attribution de compensation 2017

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2016 adoptant les attributions de compensation 2017.

Considérant que la recette de référence prise en compte pour la commune de KEDANGE SUR CANNER est intégralement restituée.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur les attributions de compensation de 2017 dans lesquelles la recette de référence pour la commune est intégralement restituée pour un montant de **85 938 €**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'attribution de compensation 2017, à l'unanimité.

11) Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Vu la délibération du 29 juin 2016 portant approbation de la proposition de transférer à l'euro symbolique dans le patrimoine communal les parcelles cadastrées section 8 n° 164/23, 168/23, 166/23, 163/23, et 160/22, de contenances respectives 1ha58a08ca, 16a56ca, 4a08ca, 11a20ca, 0a36ca, soit une contenance totale de 1ha90a28ca.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au transfert de propriété par le Département de la Moselle du 10 août 2016 référencé N°2438, contrôlé par les services fiscaux le 9 septembre 2016, d'une emprise d'une contenance de 1ha90a28ca, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'intégrer dans la voirie communale publique une longueur de 526 mètres, à compter du 1^{er} décembre 2016, à l'unanimité.

12) Modification du plan communal de circulation

Vu le Code de Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la route.

Après avoir entendu le rapport du Premier Adjoint relatif à la circulation dans la rue de l'église, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le plan communal de circulation prescrivant l'installation d'une zone de vitesse limitée à 30 km/h pour protéger le passage piéton emprunté par les enfants se rendant au périscolaire, sur la route Départementale 60A, depuis la place Pierre Barré jusqu'au-dessus du carrefour avec la rue des écoles, renforcée par la mise place de coussins ralentisseurs dans le cadre d'une convention à établir avec le Département, à l'unanimité.

En réponse à une question sur la situation du secrétariat de mairie, le Maire indique qu'il est en attente d'une demande de disponibilité d'un personnel Adjoint Administratif 1^{ère} classe avant le 15 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.